



académie
Lille



Monsieur le Proviseur du lycée [REDACTED]

à

Madame la Rectrice de l'académie de Lille

Béthune, le 20 septembre 2019

Madame la Rectrice,

Le Chef d'Etablissement

Secrétariat

Téléphone

03 21 64 48 60

Télécopie

03 21 64 48 61

Courrier électronique
Ce.0620040g@ac-lille.fr

adresse

Boulevard Victor Hugo

BP 812

62408 Béthune cedex

J'ai reçu, Mercredi 18 septembre 2019, un courrier de M. RODRIGUEZ, professeur de Mathématiques du lycée, destiné à Monsieur le Ministre de l'Education Nationale sous couvert « de la voie hiérarchique » comme il le mentionne, mais néanmoins transmis directement avec la justification de cette initiative dans le post-scriptum de son courrier...

Ce courrier est à charge contre Madame la Rectrice et moi-même, car la gestion de la situation conflictuelle consécutive à un courrier de plainte de parents sur la pédagogie de M. RODRIGUEZ n'a pas été, de son point de vue, satisfaisante et surtout parce que l'issue ne lui a pas été favorable.

J'ai rencontré ce jour, Jeudi 19 Septembre 2019, en présence du proviseur adjoint [REDACTED], M. RODRIGUEZ accompagné de Mme VINCENT déléguée syndicale

Il ne s'agissait pas d'évoquer pour une énième fois les faits, mais de lui demander, eu égard au « stress professionnel » évoqué dans la fin de sa lettre, s'il ressentait le besoin d'un accompagnement sous la forme d'une rencontre avec le psychologue du travail du rectorat ou la médecine de prévention. Bien que dans sa lettre il évoquait une « urgence », il répondit spontanément par la négative précisant qu'il n'en ressentait pas le besoin.

M. RODRIGUEZ parle également de « rupture conventionnelle » dans le paragraphe suivant ; je lui ai alors demandé d'en préciser le sens. Il a affirmé qu'il souhaiterait la reconnaissance de ses compétences et une « réhabilitation » et qu'en cas de réponse négative ou d'absence de réponse, il n'aurait plus confiance en l'institution qu'est l'Education Nationale. Il a affirmé dès lors qu'il en tirera une conclusion sous la forme d'une démission.

Pour finir, je lui ai demandé de préciser ce qu'il entendait par « procédures en cours » : il évoque une plainte contre X pour dénonciation calomnieuse concernant le courrier des parents et un recours contentieux devant le tribunal administratif pour la réponse négative obtenue pour l'octroi de la protection juridique du fonctionnaire (courrier du 8 avril 2019 du pôle académique des affaires juridiques).

M. RODRIGUEZ fait preuve d'un manque total de respect envers sa hiérarchie, n'hésitant pas à faire appel à la menace voire au chantage. Il m'accuse d'abuser de mes prérogatives pour régler des comptes personnels. Dans le post-scriptum de son courrier, il remet clairement en cause mon intégrité.

En tant que chef d'établissement, je me suis tout simplement retrouvé au centre d'un conflit entre parents et un professeur comme cela arrive parfois.

Bien évidemment M. RODRIGUEZ n'a pas pour but de faire échouer ses élèves car il est convaincu de bien faire ; il s'appuie sur la qualité de ses rapports d'inspection et son statut. Mais les faits sont là, les usagers se plaignent de M. RODRIGUEZ qui ne se remet jamais en question et pense que sa manière de fonctionner est la meilleure, qu'il est un enseignant irréprochable.

Mon objectif n'est certainement pas de nuire à M. RODRIGUEZ mais bien celui de faire le travail pour lequel je suis missionné, n'en déplaise à M. RODRIGUEZ qui me désavoue parce que mes décisions ne vont pas dans son sens.

Je vous prie de croire, Madame la Rectrice, en l'assurance de ma haute considération.

[REDACTED]